

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

*Présents* : MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Pascal MODET, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Jean-Louis PERIER, Michel CAU, Melle Francine REYNAUD, M. Frédéric ROUGIER, Mmes Charlotte REVAULT, Véronique LEBLANC-TRIDAT.

*Absents excusés* : M. Frédéric PRADEAU (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Mmes Sylvia VARELA Y VARELA (pouvoir à Melle Francine REYNAUD), Nadège VIGNAU,

*Secrétaire de séance* : Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2019.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Edouard FIGEROU, notaire à BORDEAUX, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 307, A 308, A 719 et B 762, d'une superficie totale de 1 531 m<sup>2</sup>, sises *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de surseoir la décision.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Loïc DELPERIER, notaire à GRADIGNAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle A 1137, d'une superficie totale de 1 643 m<sup>2</sup>, sise *Au Cyprès* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

**ALARME ÉGLISE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que le système d'alarme de l'église, protégeant la sacristie et 2 statues, présente un dysfonctionnement au niveau d'un des boîtiers de commande. Le système comporte en effet deux boîtiers de commande, un extérieur et un intérieur ; le boîtier intérieur ne fonctionne plus et la vétusté du matériel ne permet plus son dépannage.

Monsieur le Maire présente 2 devis de 2018 auxquels il n'avait pas été donné de suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une réactualisation des devis, avec fourniture, pose et maintenance du matériel

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune emploie actuellement un seul agent technique en temps partiel. Le recrutement d'un second agent technique est nécessaire. Des entretiens vont être planifiés afin de recevoir des candidats.

Le Maire rappelle également au Conseil Municipal que le contrat aidé de Melle LAPEYRE, qui occupe les fonctions d'ATSEM, se terminant au 14 janvier 2020, il lui a été proposé un contrat à durée déterminée équivalent, soit 32h du 15 janvier 2020 au 3 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contrat de Melle LAPEYRE et charge le Maire de signer tout document relatif à ce contrat.

## **OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes est mise gratuitement à disposition des associations ayant leur siège social à BAURECH. La commune est souvent sollicitée par des associations bauréchaïses mais n'ayant pas leur siège social à la mairie. Il propose d'élargir la mise à disposition à toutes les associations bauréchaïses (dont l'activité ne représente pas une source de revenus), pour des manifestations ouvertes à tous les bauréchaïses.

Le Maire indique également que la commune rencontre régulièrement des difficultés concernant les conditions de location de la salle des fêtes à des particuliers, notamment la remise des clés et le ménage. En effet, les conventions de location prévoient une remise des clés avec état des lieux le lundi matin, l'agent d'entretien en charge de la salle intervenant à partir de 9h15. Ces horaires ne sont souvent pas respectés par les locataires, et le ménage est effectué par l'agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à la majorité des membres présents (une abstention), DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition la salle des fêtes à toutes les associations ayant leur siège social à BAURECH (hors associations intervenant dans un cadre professionnel)
- à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'instaurer une caution de 250 € pour les locations à des particuliers, caution correspondant à une remise des clés obligatoire le lundi à 9h et constat du ménage fait

## **TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

M. Dominique HERMOSO informe le Conseil Municipal que des travaux de couverture doivent être envisagés à la salle des fêtes, notamment suite au retrait de la sirène. De plus, une protection est à prévoir au-dessus des portes de secours afin de mieux protéger celles-ci des intempéries.

## **TRAIL 1<sup>er</sup> MAI**

M. Dominique HERMOSO rappelle au Conseil Municipal la demande de l'association des Anonymes du Campus concernant les 10 ans du trail de BAURECH, et notamment l'installation de toilettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que soit étudié l'achat de toilettes sèches.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEMANDE D'UNE MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la filière viticole française depuis que la plupart des importations de vin aux États-Unis sont soumises à une surtaxation de 25%.

Face à cette situation, les organisations professionnelles ont demandé des mesures d'accompagnement aux autorités nationales et européennes, mais aucune avancée n'est à constater pour l'instant.

Cette surtaxation américaine, autorisée par l'Organisation Mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du conflit avec airbus, n'est pas limitée dans le temps. De plus, l'administration américaine semble envisager la possibilité de taxer l'ensemble des produits issus de la vigne, et ce à hauteur de 100%.

Cette situation est difficilement soutenable pour les professionnels de la vigne et du vin. En effet, les États-Unis sont le 1<sup>er</sup> marché à l'exportation pour les vins avec 1.7 milliard de chiffre d'affaire réalisé par 6 000 entreprises.

La décision américaine va entraîner la sortie du marché de la plupart des vins français qui pourraient être remplacés par des vins non taxés provenant d'autres pays. En conséquence, les vins auraient plus de difficultés à s'exporter, risquant de provoquer une crise pour la filière.

Les organisations professionnelles demandent désormais le soutien des communes et collectivités locales des territoires viticoles afin que l'État continue à soutenir le secteur qui constitue le second poste excédentaire de sa balance commerciale.

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est unique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention),

DEMANDE à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit Airbus et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.